



Service Enfance-Jeunesse
Intercommunal

Gâvres – Locmiquélic – Port-Louis

2022

Sommaire

1) PROJET EDUCATIF LOCAL.....	3
2) L'ACCUEIL.....	7
3) PROJET PEDAGOGIQUE ENFANCE.....	8
4) PROJET PEDAGOGIQUE JEUNESSE.....	16
5) REGLEMENT INTERIEUR.....	18
6) L'EQUIPE D'ANIMATION:.....	21
7) REGLES DE SECURITE.....	23
8) EVALUATION.....	27

1) PROJET EDUCATIF LOCAL

Le projet éducatif local est une composante d'un projet plus large:

Il est la formation d'un projet global adossé au pôle service aux familles et mis en œuvre par le service intercommunal enfance-jeunesse. Sa portée s'étend sur l'ensemble du territoire de Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis. Le public ciblé par le projet éducatif local sont les enfants en âge d'être scolarisé. Il inclut les jeunes âgés de maximum 17ans.

Il s'inscrit dans la durée avec l'élaboration d'un contrat enfance-jeunesse.

L'enjeu du service est de répondre aux attentes des parents en ayant, à la fois, un rôle social et un rôle éducatif :

Il doit, tout d'abord, s'adapter aux contraintes de la vie moderne en simplifiant le quotidien des parents et en permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ensuite, le service doit prendre en compte les besoins des enfants, de la petite enfance à l'adolescence, leur éveil et leur épanouissement.

Enfin, la réflexion est menée tant sur chaque plan communal qu'intercommunal afin de présenter un projet plus efficient et de meilleur qualité.

Pour ce faire, le pôle « services aux familles » est décliné en quatre entités :

- Un service vie scolaire communal
- Un service Enfance Jeunesse et Sport intercommunal
- Un service Petite Enfance intercommunal
- Un service Culturel

Il vise a :

↪ Partager les réalités sociales des différents acteurs du territoire

- Favoriser l'accès pour tous à la connaissance, à l'éducation, à l'information.
- Prendre en compte, dans le même projet, les préoccupations des jeunes et les pratiques locales,
- Agir sur son territoire,

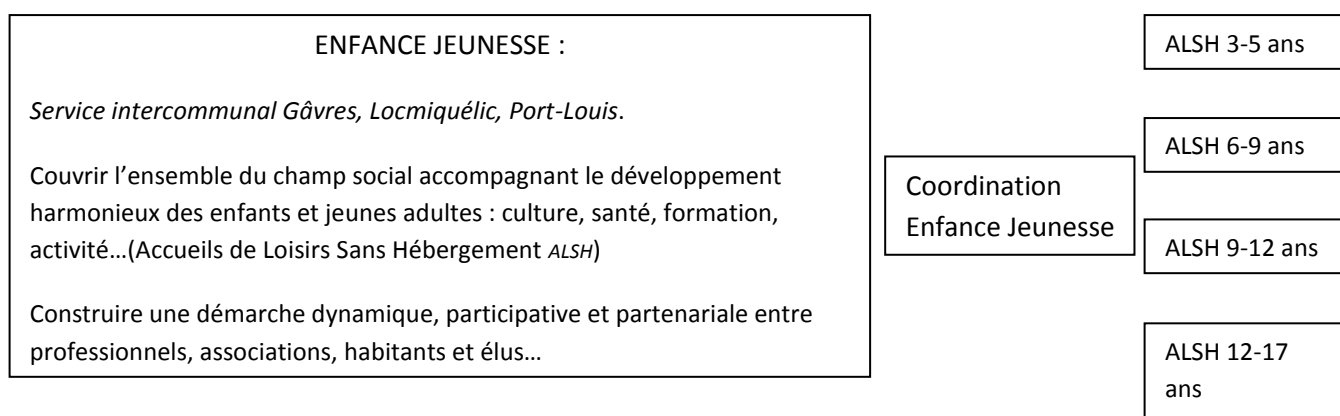
↪ Développer la citoyenneté :

- Etre acteur : prendre des décisions, s'exprimer, avoir un esprit critique, agir sur son environnement,
- Partir de l'intérêt individuel vers un intérêt général,
- Etre autonome,
- Respect des autres, de soi, des différences

↪ Mutualiser les compétences:

- Travailler en partenariat,
- Etre ouvert à des actions hors du service enfance jeunesse,
- Initier des actions,

SERVICE ENFANCE JEUNESSE



SPORT :

Service à vocation intercommunale avec Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis ou Riante.

Proposer aux familles des actions d'activité physique et sportive tout au long de l'enfance, dans ses différents lieux de vie sociale, en complément des activités associatives.

Favoriser la pratique par la mise à disposition d'équipements sportifs, et le soutien à la vie associative.

Donner accès au nautisme, comme élément et richesse de notre patrimoine.

OIS

EPS dans les écoles

NAUTISME

SERVICE VIE SCOLAIRE

Service communal de Locmiquélic.

Assurer et développer la prise en charge d'actions de loisir éducatif, sur les différents temps d'accueil périscolaire.

Service aux familles : repas pour tous

Soutien aux enseignants, lien familles, commune, enseignants

Restauration Scolaire

Accueil périscolaire des écoles publiques *ALSH*

-Matin

-Pause méridienne

-Soir

Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles publiques

SERVICE PETITE ENFANCE

Service Intercommunal Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis, Riantec.

Améliorer l'accueil des familles de jeunes enfants sur le territoire, en densifiant le réseau des acteurs de la petite enfance et créant des actions en faveur du développement harmonieux des jeunes enfants.

Favoriser le développement des lieux d'accompagnement précoce de la parentalité.

Accompagner le développement et l'amélioration des modes de garde pour les enfants de 0 à 6 ans.

Coordination Petite Enfance

Relais Intercommunal
Parents Assistantes
Maternelles *RIPAM*

Lieu d'Accueil
Enfants Parents
LAEP

Places en Multiaccueil

SERVICE CULTUREL

Service communal, évènement rive gauche arts de la rue avec Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis Riantec

Susciter la curiosité artistique

Enrichir le monde imaginaire et littéraire, développer l'approche critique pour agir.

Mise en place d'un réseau des médiathèques des différentes communes.

Médiathèques

Avis de temps fort

Il permet de regarder si l'engagement de la collectivité facilite la vie des jeunes, de leurs parents, si cet engagement a des impacts (dynamique locale, initiatives. promotion de la citoyenneté...)

2) L' ACCUEIL

C'est un accueil de loisirs intercommunal (Locmiquélic, Gâvres et Port-Louis) sous la gestion de la commune de Locmiquélic.

Dans cet environnement maritime et historique (citadelle à Port-Louis), des activités sont proposées tout au long de l'année, en partenariat avec les associations et les personnes ressources (habitants, commerçants...). Une diversité des activités est recherchée.

Des camps seront proposés durant les vacances d'été pour les différentes tranches d'âge.

Durant toute l'année les parents peuvent rencontrer l'équipe d'animation au service enfance Jeunesse de Locmiquélic.

Un portail famille simplifie la gestion de notre accueil et facilite l'information et l'inscription des familles.

2-1 : Les locaux et espaces utilisés

Les municipalités mettent à disposition différentes salles:

- Les salles de sports des communes de Gâvres, Port-Louis et Locmiquélic (en lien avec l'office intercommunal des sports),
- la salle Artimon de Locmiquélic,
- la salle Multi-activités de Locmiquélic,
- la salle de motricité de l'école Ty Douar
- les salles des écoles Ste Anne Georgeault, Ty Douar à Locmiquélic,
- la salle d'activité de l'école maternelle Kerzo, un dortoir, des toilettes, une cantine ainsi qu'une cour fermée.
- deux salles dans l'internat du LEP (joutant l'école maternelle)
- le chalet des Pâtis à Port-Louis

3) PROJET PEDAGOGIQUE ENFANCE

3-1 : Intentions pédagogiques

Les enfants ont besoin de vie collective, d'expériences nouvelles, de découvertes. Pour cela le service a pour objectif de:

- Promouvoir des actions de qualité auprès des enfants et en permettre l'accès au plus grand nombre.
- Créer une dynamique sur l'année entre les collectivités locales, les associations, les structures.
- Créer des liens, des rencontres, approfondir des connaissances artistiques, culturelles, sportives de façon ludiques.

L'ACCUEIL

Objectifs opérationnels	Moyens d'actions	Moyens d'évaluation
Proposer des horaires d'accueil échelonnés	Matin de 7h30 à 18h30, Les mercredis= arrivées et départs échelonnés des animateurs et des enfants. Pointage des heures d'arrivée et de départ.	Vérifier l'étalement de et départs des enfants concordance avec la pr animateurs.
Proposer des espaces adaptés aux envies et besoins des enfants.	Ouverture progressive des espaces et répartition des animateurs. Proposer des jeux en extérieur et différents ateliers en intérieur.	Vérifier si l'utilisation d et des jeux proposés es cohérente.
Répartir les animateurs pour permettre la prise en charge des enfants tout en assurant l'accueil des parents : les animateurs sont à l'écoute des enfants et des parents.	1 animateur en charge de l'accueil des familles et des animateurs prenant en charge les enfants sur les différents espaces. Organisation de rencontres avec les familles : expositions de photos et dégustation de gâteaux faits part les enfants. Permettre aux parents d'exprimer leurs impressions.	Ambiance générale. Constater le taux de pa des familles.
Proposer des espaces favorisant la communication entre les différents enfants (toute tranche d'âge confondue) et permettant aussi aux enfants de s'isoler.	Aménager « des petits coins » à l'échelle des enfants : coin lecture, coin jeux de société, coin jeux de construction... favorisant les relations et permettant de commencer tranquillement sa journée.	Récouter les impressio parents. Etre attentif au compo l'enfant à son arrivée e départ.
Inciter les enfants à respecter les jeux et matériels à leur disposition.	Propositions et choix des activités : un animateur attentif aux envies des enfants et initiant les échanges.	Vérifier que chaque en faire ses propres choix enfants ayant des diffic d'intégration spéciale temps.
	Mettre en place un dispositif d'encadrement pour que le matériel soit rangé au fur et à mesure par les enfants. Veiller à ce que l'atelier soit adapté à l'âge des enfants. Rangement collectif à la fin du temps d'accueil.	Vérifier « l'état » des j et à la fin du temps de (nommer un enfant res
Après 18h30 les enfants ne sont plus légalement sous la responsabilité de l'animateur	Appel des parents, en cas d'absence de ces derniers appels du directeur.	Sensibilisation des par responsabilités

L'ACTIVITE

<p>Proposer des programmes d'activités correspondant aux besoins et rythmes des enfants</p>	<p>Proposer des programmes d'activités à la tranche d'âge concernée avec différents thèmes ou domaines et une répartition équilibrée entre activités manuelles culturelles et sportives. Animateur disponible pour répondre à l'envie des enfants.</p>	<p>Vérifier l'équilibre de la journée et sa cohérence /programmation hebdomadaire lors de la réunion d'équipe (activités menées, temps de récupération, temps de transport...).</p>
<p>Initier des grands jeux, des œuvres collectives, des projets communs.</p>	<p>En tenant compte des besoins des enfants, proposer des regroupements entre les différents tranche d'âge. Passerelles RAM, enfance, jeunesse.</p>	<p>Noter la fréquence des différents types de propositions.</p>
<p>Favoriser l'entraide</p>	<p>Instaurer des règles de vie, responsabiliser les enfants en leur attribuant des tâches et des rôles.</p>	<p>Constater les échanges entre enfants, le ressenti des animateurs.</p>
<p>Favoriser la mixité (culturelle, filles et garçons). Favoriser les relations intergénérationnelles.</p>	<p>Proposer des jeux de coopération et de connaissance du monde. Proposer une action inter générationnelle autour d'activités spécifiques.</p>	<p>Vérifier l'implication et la participation active.</p>
<p>Donner envie aux enfants de participer aux activités proposées.</p>	<p>Sensibiliser les enfants à l'activité proposée : modèle, mise en scène et personnage en référence avec l'activité proposée, histoire autour de l'activité...</p>	<p>Repérer les nouvelles rencontres.</p>
<p>Proposer des activités qui permettent d'expérimenter des techniques et des matériaux différents.</p>	<p>Varié les matériaux, les techniques, les jeux. Proposer des activités permettant la découverte : sciences, culture environnement, éveil sensoriel, expression, motricité. Permettez la rotation des animateurs selon leurs compétences et les projets.</p>	<p>Constater le nombre d'enfants participant aux activités. Vérifier la variété des propositions au cours de la programmation.</p>
<p>Exploiter les richesses et les ressources de notre intercommunalité.</p>	<p>Favoriser l'espace et le plein air : proposer des sorties sur les trois communes, utiliser tous les espaces disponibles en fonction des capacités des enfants.</p>	<p>Noter le nombre d'activités extérieures réalisées et le lieu de l'action.</p>
<p>Permettre aux enfants de repousser leurs limites et accompagner l'échec éventuel.</p>	<p>Proposer des activités à sensations, adapter les objectifs en fonction du niveau des enfants. Dédramatiser l'échec, positiver les difficultés rencontrées.</p>	<p>Etre attentif aux comportements des enfants.</p>
<p>Mettre en valeur le savoir-faire des enfants</p>	<p>Identifier leur savoir-faire : échange-écoute. Accompagner l'enfant dans ses projets créatifs et permettre l'expression de son savoir-faire. Laisser les enfants faire leurs propres expérimentations : patouille, parcours de motricité imaginé par les enfants...</p>	

LE REPAS

Objectifs opérationnels	Moyens d'actions	Moyens d'évaluation
Permettre aux enfants de prendre leur temps pour manger.	Respecter les horaires. Doser les temps d'attente entre les plats. Laisser le temps de se resservir.	Vérifier le rythme du repas : temps par plat, temps entre chaque plat, débarrassage, énervement des enfants.
Respecter les particularités alimentaires des enfants.	Les animateurs connaissent les particularités alimentaires des enfants.	Vérifier la pertinence du dispositif.
Favoriser la convivialité.	Laisser le libre choix aux enfants de leurs copains de table.	Constater les nouvelles relations. Ambiance générale.
Initier les échanges avec les enfants	Les animateurs mangent avec les enfants et occupent des places stratégiques (visibilité et interaction).	Récolter les impressions des enfants.
Permettre à l'enfant de choisir son degré d'implication à la vie collective.	Sollicitation et participation volontaire aux tâches collectives : mise à disposition des outils nécessaires au rangement.	Observer le comportement des enfants dans leur prise de responsabilités.
Sensibiliser à l'équité et éviter le gaspillage.	Les enfants mangent ce qu'ils se servent et évaluent la quantité qui leur est nécessaire. Ils peuvent se servir à nouveau s'ils le veulent.	Y a-t-il du gâchis ? le noter.
Sensibiliser les enfants à la gestion des déchets	Organiser le tri des déchets.	Observer la prise de conscience et l'implication des enfants.
Proposer des nouvelles saveurs, des menus variés et équilibrés.	Inciter à goûter mais ne pas forcer les enfants à finir leurs assiettes. Affichage des menus à la vue des enfants.	Noter les évolutions de comportement alimentaire.
Pique-nique	Effectué par le service restauration	Respect de la chaîne du froid

LE REPOS

Objectifs opérationnels	Moyens d'actions	Moyens d'évaluation
Proposer des temps et des lieux de repos en fonction des besoins des enfants.	Sieste, temps calme, permettre l'endormissement de certains, repos allongé.	Constater le temps d'endormissement. Identifier les enfants « placés » dans un groupe ne convenant pas à leurs besoins.
Connaître les singularités de chaque enfant.	Histoire, jeux calmes individuels ne demandant pas d'apprentissage, créer des ambiances : musique, relaxation, créer des rituels.	Noter les différentes méthodes proposées et leur succès auprès des enfants.
Inciter chaque enfant à respecter le repos des autres.	Repérer les enfants dormeurs/ non dormeurs, appréciation de l'animateur en fonction des besoins du moment.	Constater l'état de fatigue des enfants en fin de journée.
	Instaurer des règles claires avec les enfants, les faire respecter.	Ambiance générale : noter le comportement des enfants (bruits, chuchotement, calme...)

LE GOUTER

Objectifs opérationnels	Moyens d'actions	Moyens d'évaluation
Permettre aux enfants de prendre leur temps pour manger.	Respect des horaires.	Ambiance générale : volume sonore, mouvements.
Favoriser la convivialité et les échanges.	Favoriser les petites tablées.	Constater les nouvelles relations, la création de nouveaux groupes.
Créer des temps forts.	Proposer des goûters thématiques.	Noter la fréquence des propositions.
Sensibiliser à l'équité et éviter le gaspillage.	Mettre en place des règles claires : quantité et contenu d'un goûter, méthode de distribution.	Noter l'attitude des enfants face aux rations proposées.
Permettre aux enfants de s'investir dans les actes de la vie quotidienne.	Nettoyage des tables.	Noter l'implication des enfants.
Sensibiliser l'enfant à l'équilibre alimentaire	Programmer des goûters en fonction des menus du midi. Inciter les enfants à prendre conscience de leurs besoins nutritionnels.	Vérifier l'équilibre alimentaire à la journée. Observer l'évolution du compartiment alimentaire des enfants.

THEMATIQUE pluri-annuel 2022 : Le développement durable

Thématique : Les différentes matières : Nature et Découverte, Alimentation durable, Récupération, Bien être

Développement Durable :

Notion de solidarité, de précaution, de participation et de responsabilité à travers des projets ou activités adaptés à l'âge et aux envies des enfants.

- Organisation d'un mini-camp dna sun camping à Camors (été 2022) à proximité d'une forêt, d'un étang et d'une ferme pédagogique.
- Travail sur de la notion de récupération pour les activités du mercredi et/ou des vacances scolaires.
- Initiation Premiers secours avec l'association les p'tits héros du Morbihan (sur les accidents domestiques).
- Sortie au Marais de Locmiquélic.
- Chasse au Trésor sur le territoire de Port-Louis
- Animation en forêt, jeux extérieur.

Participation du service jeunesse au dispositif : Promeneur du Net dans le cadre de la prévention, d'une veille

Projet Radio : éducation numérique, médias, informations : réalisation de podcast, enregistrement en partenariat avec Radio Balise.

Projet de fresque collaborative à Port-Louis.

Mise en place de stage sur chaque période de vacances pour les différentes tranches d'âge :

Sophrologie, Cirque, Musique, Hip Hop, Vlog, Radio, Fabrication de radeau, construction de cabanes....

4) PROJET PEDAGOGIQUE JEUNESSE

4-1 : Intentions pédagogiques

Le projet du service jeunesse intercommunal est de permettre à chaque jeune d'être le sujet de son itinéraire et acteur de son devenir. Ainsi, le jeune se construit dans l'apprentissage de la vie en collectivité, dans sa capacité à s'informer, s'exprimer, comprendre l'environnement dans lequel il est:

Le projet éducatif met donc en avant les notions :

- d'ouverture vers l'extérieur, Le développement de la notion de partage, d'échange, de coopération.
- D'accession progressive à l'autonomie

La finalité du projet étant de faire partager des valeurs de respect, de citoyenneté et de démocratie

→ Objectif éducatif : Ouverture vers l'extérieur

Objectif opérationnel : Donner la capacité aux jeunes de connaître son environnement

- Développer la notion d'information en direction des jeunes, des parents, des associations, écoles, des services.
Démarche Avoir une politique d'information, un plan de communication des actions proposés, des projets en direction des jeunes mais aussi des parents...par différents supports : blog, mails, presse, petit journal des communes.....
- Favoriser les échanges avec les différentes associations, avec d'autres communes... :
Démarche : Rencontre, préparation, organisation de projets en concertation, en partenariat.
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives, de loisirs et culturelles.
Démarche : Développer des pratiques et faire émerger de nouvelles.
- Rencontre et/ou mise en place d'activités avec des acteurs économiques, sociaux
Démarche : Initier sur un domaine, une activité avec des intervenants
- Utiliser et connaître les atouts de son territoire : naturel, culturel, économique
 - Le service jeunesse intercommunal fait partie intégrante du dispositif « Promeneur du net du Morbihan » avec un agent. Intervention en collège sur de la prévention « Réseaux sociaux » et veille hebdomadaire sur le net.

→ Objectif éducatif : Accession progressive à l'autonomie

Objectif opérationnel : Que le jeune se responsabilise

- En concevant, réalisant un/des projets mis en place par les jeunes, pour les jeunes avec le service jeunesse
Démarche : Mise en place d'une nouvelle activité, projet d'organisation d'une sortie, d'une animation, de camps...en favorisant l'autonomie dans le fonctionnement.
Création du blog du service jeunesse par et avec les jeunes lors d'un stage.

4-2 : activités

- Animation Jeunesse à Port-Louis pendant le mois de juillet 2022 de 13h15 à 17h avec présence d'un animateur/animatrice sur place afin de proposer des activités, être à l'écoute des jeunes, informer...
 - * Programme d'activités proposées avec des sorties, animations sur place...
- Des ateliers réguliers à Gâvres
Des rendez-vous réguliers sur la commune pour fidéliser le public jeune dans une optique sociale sont organisés.
Ces ateliers peuvent être en rapport avec du sport, de la culture
Le vendredi de 17h à 18h pendant la période scolaire.
- Mais aussi permettre la découverte d'autres activités de loisirs, cultures, sports en partant toujours des motivations des jeunes :

Toutes ces actions de mise en œuvre de projets émanant des jeunes et les ateliers réguliers organisés à Gâvres sont payantes

4-3 : fonctionnement

Rôle dans l'accompagnement de jeunes :

L'animateur est un point de repère pour les jeunes. Il est référent dans les discussions avec les jeunes et peuvent avoir un rôle de confident. C'est avant tout un rôle éducatif.

Il est le lien entre les jeunes et ce qui se passe au cœur de la cité. Son rôle est d'accompagner ce public à être acteur dans la société et de les amener à exprimer leurs envies dans le cadre d'une concertation.

Il doit permettre de développer et de valoriser les compétences des jeunes, de favoriser les liens avec le tissu associatif, l'intergénérationnel, les autres services (médiathèque,-culturel).

Les idées serviront de support à la mise en place d'actions nouvelles en direction de publics visés.

5) REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre du service enfance-jeunesse, le **regroupement intercommunal Port Louis-Gâvres-Loctmiquélic**, reconduit chaque année l'animation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sous la gestion de la ville de Loctmiquélic, agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes et la Caisse d'Allocations Familiale, sur le site de :

- de Port-louis au LEP et à Kerzo,
- l'école primaire Georgeault, l'école maternelle Ty douar de Loctmiquélic,
- l'école Anita Conti de Gâvres.

Ces agréments imposent à l'organisateur un encadrement qualifié assurant aux enfants des prestations variées.

PRINCIPES GENERAUX

Article 1 : Il a pour objectifs :

- De permettre aux familles de disposer d'une structure d'accueil pour leurs enfants pendant les vacances scolaires et la période scolaire ;
- D'offrir aux enfants des activités récréatives et éducatives,
- De proposer des camps durant les vacances d'été
- Des ateliers réguliers à Gâvres
- Des animations spécifiques

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 2 :

L'accès à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est prioritairement réservé aux enfants et jeunes résidants sur l'intercommunalité

Article 3 :

L'ALSH de l'école maternelle Ty douar de Loctmiquélic accueille les enfants de 3 à 6 ans (*3 ans scolarisé)

L'ALSH de l'école Georgeault de Loctmiquélic accueille les enfants de 6 à 11 ans.

L'ALSH du LEP de Port-Louis accueille des enfants de 6-17 ans et kerzo les enfants de 3 à 6 ans.

L'ALSH de l'école Anita Conti de Gâvres accueille des enfants, des jeunes de 8-17 ans

Selon le programme les enfants, les jeunes se déplaceront sur l'ensemble du territoire.

Article 4 :

Les enfants admis au centre doivent remplir les conditions d'admission scolaire (vaccinations, état de santé).

Article 5 :

Les parents ou le responsable légal de l'enfant doivent attester d'une assurance **extrascolaire**. Cette assurance doit garantir la responsabilité civile ainsi que les dommages corporels occasionnés à l'enfant lorsqu'il est victime d'un accident.

Article 6 :

Les parents ou le responsable légal de l'enfant doivent compléter un dossier d'inscription chaque année. L'inscription peut se faire dès la rentrée scolaire et, au plus tard, 10 jours avant le début de la semaine d'activités choisie. Elle est valable pour l'année scolaire en cours.

Article 7 :

Le programme établi, le portail famille permettent la meilleure information possible auprès des familles.

Si les demandes sont supérieures au nombre de places réservées, une liste d'attente sera constituée.

Article 8 :

Pour les mercredis, les réservations doivent être faites au plus tard le lundi de la semaine précédente.

Les inscriptions débutent avant les vacances sur le portail famille et au minimum 5 jours avant l'activité. Les parents peuvent venir rencontrer les directeurs.

Article 9:

L'inscription est définitive, la journée sera facturée que l'enfant soit présent ou non, seules les annulations justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet d'un avoir.

CONDITIONS FINANCIERES

Article 10 :

La participation de la famille est établie chaque année par délibération en conseil municipal. Les modalités d'aide aux paiements délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales (bons CAF), sont acceptées.

Article 11 :

Les journées, ½ journées seront facturées mensuellement par la régie. Le règlement s'effectue au service enfance jeunesse, en numéraire, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par prélèvement.

FONCTIONNEMENT-HORAIRES.

Article 12 :

Les activités se déroulent de 9h à 17h pour les 3-14 ans. L'accueil en garderie se fait entre 7h30 et 8h30 et le soir de 18h00 à 19h00 le mercredi et jusqu'à 18h30 pendant les vacances. Les horaires sont établis et détaillés selon un programme diffusé avant chaque période de fonctionnement. Ils

sont toujours indicatifs et **peuvent être modifiés**, en fonction des contraintes de transport notamment.

Article 13 :

La prise en charge des enfants est effective **dès l'arrivée au centre de loisirs** et cesse dès le **départ de l'enfant. La responsabilité des parents est pleine et entière en dehors de ces temps encadrés.** Lors de l'inscription, le représentant légal devra préciser, sur la fiche de renseignements, s'il autorise l'enfant à quitter seul le centre pour rejoindre son domicile. Dans le cas contraire, il doit impérativement mentionner la ou les personnes autorisées (s) à venir le chercher. En cas de retard prolongé des parents ou des personnes autorisées, les animateurs confieront l'enfant à la gendarmerie conformément aux directives de la D.D.C.S. Les enfants ayant des obligations (médicales) seront autorisés à quitter l'accueil de loisirs accompagnés d'un adulte dont le nom figure sur l'autorisation parentale.

Article 14 :

Les consignes et instructions du personnel d'encadrement devront être suivies par tous les enfants. L'usage du téléphone portable est interdit au sein de l'ALSH y compris dans les lieux non couverts. L'utilisation des appareils permettant d'enregistrer, d'écouter ou de visionner des images ou du son est également prohibée. Le non-respect des conditions imposées par le règlement intérieur concernant le téléphone portable et les appareils mentionnés précédemment entraînera une remise immédiate de ces objets à un responsable.

Article 15 :

Dans le cas où l'enfant aurait une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres enfants ou le bon fonctionnement de l'ALSH, des dispositions pouvant aller jusqu'à l'exclusion seraient prises après en avoir averti les parents.

Article 16

Le service enfance-jeunesse se réserve le droit d'annuler ou de remplacer une activité en cas d'inscriptions insuffisantes, d'intempéries ou de défaillance du prestataire.

6) L'EQUIPE D'ANIMATION

6.1 : La composition de l'équipe :

L'équipe est formée de d'un directeur et son suppléant pendant ses congés annuels.

Tx d'encadrement	sej
- 6ans	1 pour 8
+ 6 ans	1 pour 12

Capacité d'accueil	sej
noel	46
Petites vacances	54
été	78
12 à 17 ans	10

Horaires d'ouverture	Sej
Mercredi	7h30-18h30
Vacances*	7h30-18h30

*Les horaires varient selon le programme

6.2: Le rôle de l'équipe d'animation :

Rôle des animateurs :

L'animateur assure la sécurité physique, morale et affective. Il transmet des valeurs éducatives par son savoir-faire et son savoir-être.

L'animateur doit:

- ✓ Connaître et partager les orientations de l'organisateur,
- ✓ Apprendre à connaître son public afin de prendre en compte les possibilités et les difficultés de chacun,

- ✓ Gérer la vie quotidienne,
- ✓ Respecter le rythme de l'enfant dans les activités de la journée,
- ✓ Aider l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité,
- ✓ Etre disponible, ponctuel, à l'écoute des enfants,
- ✓ Etre à même de faire des propositions à l'équipe et aux enfants.

L'animateur ne travaille pas seul, il agit au sein d'une équipe. En cas de litige, l'équipe doit veiller à ne pas se contredire en présence des enfants

Rôle du directeur:

- ✓ Il assure la liaison entre l'organisateur, le coordinateur et l'équipe d'animation,
- ✓ Il remplit les obligations administratives,
- ✓ Il donne au centre le moyen de mettre en œuvre le projet éducatif local,
- ✓ Avant le séjour, il assure la préparation matérielle et transmet le projet pédagogique,
- ✓ Il prend en charge la gestion, l'organisation du séjour, et suit le budget du centre,
- ✓ Il veille aux normes d'encadrement,
- ✓ Il est vigilant à la qualité de l'accueil des enfants et des parents,
- ✓ Il reste vigilant sur le fonctionnement de la vie quotidienne, les règles d'hygiène,
- ✓ Il suit la formation des stagiaires,
- ✓ Il prépare et organise les réunions,
- ✓ Le directeur reste ouvert à toutes propositions de fonctionnement ou autres de l'équipe.

Les temps de réunion :

Après recrutement du personnel vacataire, une réunion est prévue pour la préparation du programme (3 à 4 semaines avant le début des vacances concernées).

Des réunions bilans sont faites régulièrement, pour prendre en considération l'avis de tous et serviront au directeur pour faire son évaluation.

Rôle du personnel de service :

Le personnel de service municipal est en lien avec le directeur. Un cadre de travail et des horaires peuvent être définis en fonction des projets.

Les agents ont un rôle éducatif sur le temps du repas dont ils ont la réception et le service à charge. Ils facilitent le travail de l'équipe d'animation et réciproquement, le personnel du centre doit veiller au bon entretien des locaux, la préparation du réfectoire et des repas ou pique nique. En aucun cas il est là pour ranger le matériel de l'équipe ou les jeux des enfants.

La continuité de la qualité du service lors des congés :

Afin d'assurer la continuité de l'action, une transition doit être assurée entre les deux

directeurs sur les vacances d'été.

Un animateur référent devra être présent sur chaque période, dans chaque centre.

6.3: Règles de vie :

L'animateur n'a pas seulement un savoir faire mais aussi un « savoir être ».

L'animateur veillera à avoir:

- ✓ Un comportement correct,
- ✓ Un langage correct,
- ✓ Une tenue vestimentaire adaptée,
- ✓ Du respect pour ses collègues, les enfants et le matériel.

Il apparait des règles fondamentales, telles que :

- ✓ Interdiction de fumer en présence des enfants ou jeunes et, dans les locaux (prévoir une pause à l'extérieur et en accord avec le reste de l'équipe),
- ✓ Interdiction de consommer de l'alcool,
- ✓ Pas de maltraitance physique ou morale,
- ✓ Ponctualité exigée,
- ✓ Présence aux réunions indispensable,
- ✓ Ne pas laisser les enfants, les jeunes sans surveillance,
- ✓ Veiller à ce qu'aucun enfant ou jeune ne quitte seul le centre ou avec une personne autre que le responsable légal sauf autorisation écrite.

Sur le centre comme en sortie, l'animateur est responsable de son groupe et doit connaître l'effectif.

1) REGLE DE SECURITE

Les animateurs sont tenus d'utiliser les moyens de protection individuelle, gilets de visibilité pour tous déplacements (art 34 du règlement intérieur)

7.1 : Les déplacements

A pied :

- Les piétons isolés ou en colonne par un se tiennent du côté gauche de la chaussée dans le sens de la marche (face aux véhicules qu'ils peuvent voir venir).

- En groupe : à droite de la chaussée (comme un véhicule)

Recommandé d'encadrer le groupe avec un animateur devant et un autre derrière.

De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, chaque groupe ou élément de groupe doit être signalé :

A l'avant par un feu jaune ou blanc

A l'arrière par un feu rouge

Port du gilet jaune obligatoire pour les encadrants ou tout autre tissu fluorescent.

A vélo :

Repérer l'itinéraire

Eviter les routes trop fréquentées

Contrôler l'état des vélos (éclairage, freinage, roues)

Port du casque obligatoire

Pour l'animateur :

Prévoir la trousse de secours et de réparation

Fiches de renseignements des enfants

Avoir un moyen de communication

Port du gilet jaune obligatoire

Vérifier la capacité physique des enfants et prévoir un trajet adapté

Le groupe doit être encadré par un minimum de deux animateurs, même à faible effectif.

Rouler en file indienne

Laisser une longueur de un vélo entre chaque enfant.

Fractionner la colonne en petits groupes si besoin.

Les transports en commun et sorties :

Etre en possession de la liste des enfants

Pointer après chaque arrêt

Placer un animateur près de chaque issue

Veiller à ce que les enfants restent assis et attachés

Les consignes de sécurité doivent être rappelées.

Contrôler que rien n'ai été oublié dans le car

En cas de pique-nique, les glacières doivent être ramenées en cuisine et les aliments restants, jetés à la poubelle

Vérifier les horaires et l'itinéraire de la CTRL

Le port du gilet est obligatoire pour les encadrants

Déplacement en minibus :

Faire un état des lieux général du mini bus avant chaque sorties.

Pour les plus jeunes, l'animateur doit se munir de rehausseurs, afin que le transport se fasse en toute sécurité. Et y avoir deux adultes pour accompagner les enfants

Le port de la ceinture est obligatoire pour tous les passagers du véhicule

Le véhicule seras remis en état (propreté)

7.2 : En cas d'accident :

Obligations réglementaires :

L'équipe doit disposer d'un moyen de communication

Designier un responsable AFPS

Prévenir la direction

Prévenir les secours adéquats (le Samu ou les Pompiers)

Quelque soit la gravité il est impératif de signaler l'accident aux parents et de consigner les informations sur un cahier d'infirmerie

Déclaration à la DDCS par la direction, si accident grave : décès, accident nécessitant une hospitalisation de plusieurs jours, intoxication alimentaire, incident mettant en péril la sécurité physique ou moral

Conduite à tenir

Réflexes qui sauvent : protéger, alerter et secourir

Tout mettre en œuvre pour éviter le sur-accident

Gérer le reste du groupe d'enfants, éviter la panique

Parler à la victime

Téléphoner au SAMU le 15 ou le 112 avec un téléphone portable

Rester près de l'enfant, le rassurer, ne lui donner ni à boire, ni à manger

Ne pas déplacer le blessé sauf en cas d'incendie ou d'explosion

Comprimer toute hémorragie.

7.3 : En cas d'hospitalisation :

Si l'accident a lieu sur le centre, Le directeur accompagnera l'enfant à l'hôpital jusqu'à l'arrivée des parents.

Si l'accident a lieu lors d'une sortie : un animateur accompagne l'enfant à l'hôpital jusqu'à l'arrivée de la directrice, l'autre animateur gère le reste du groupe.

Si l'animateur est seul, il gère le reste du groupe en s'assurant que l'enfant soit bien pris en charge par le SAMU (15) ou les pompiers (18) et que la direction rejoindra l'enfant à l'hôpital.

Dans tous les cas l'animateur alerte les secours, la direction préviendra les parents. La direction se chargera de prévenir dans les plus brefs délais l'organisateur et la DDCS.

7.4 : La pratique d'activités physiques et sportives

L'organisateur est soumis à une obligation générale de prudence et de diligence

- ↪ Une activité physique peut-être encadrée par un membre permanent de l'équipe pédagogique titulaire d'un BAFA ou d'un titre ou diplôme équivalent **et** d'une qualification fédérale délivrée dans la discipline concernée par une fédération sportive agréée.
- ↪ Les activités ayant une **finalité de jeu ou de déplacement** et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe sans qualification sportive particulière ni condition de majorité.
- ↪ Les activités réglementées, l'encadrant possède une qualification professionnelle (code du sport)

Activité		
Baignade	<p>-En baignade aménagée: sous l'autorité du surveillant de baignade. Celui-ci doit signaler la présence du groupe au poste de secours dès son arrivée.</p> <p>-en dehors des baignades aménagées l'encadrant possède une qualification professionnelle</p>	<p>-6 ans : 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau (20 enfants maximum),</p> <p>+6 ans : 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau (40 enfants maximum).</p>
Kayak	<p>production d'un test anti-panique.</p> <p>L'encadrant possède une qualification professionnelle</p>	<p>-300m du rivage en mer</p> <p>vent <3 beaufort</p> <p>1 encadrant pour 10 embarcations</p>
Voile	<p>Test anti-panique obligatoire</p> <p>L'encadrant possède une qualification professionnelle</p>	<p>Navigation -2 milles</p> <p>-6 ans : 1 encadrant pour 6 embarcations au maximum</p> <p>+ 6 ans : 1 encadrant pour 10 embarcations au maximum. La navigation ne dépasse pas la journée.</p>
Equitation	<p>L'encadrant possède une qualification professionnelle ou bafa</p>	<p>1 animateur/12</p> <p>1animateur/8-lieu clos</p>

2) EVALUATION

Elle est faite par les directeurs.

L'évaluation portera sur:

- ✓ Le nombre d'enfants inscrits, les âges, les communes de résidence,
- ✓ La réalisation des objectifs
- ✓ La pertinence des actions avec le projet pédagogique
- ✓ L'attitude pédagogique employée pour réaliser ses objectifs (empathie, écoute des besoins des enfants, travail en équipe, en concertation...

Elle est effectuée après chaque vacance pour le SEJ et par trimestre les mercredis.

